

**Convention de Partenariat entre l'Association à but non
lucratif « L'Ecole Debout ! » et l'Institut National d'Education
et de Formation des Jeunes Aveugles du Sénégal (INEFJA)**

-----o-----

« **L'Ecole Debout !** » représenté par son Président, Monsieur Mouhamadou Habib SY,

Et

L'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles du Sénégal (INEFJA) représenté par son Directeur, Monsieur Mansour NDIOR,

Considérant que :

1 – « L'Ecole Debout ! » a pour objectifs principaux :

- D'appuyer les élèves, étudiants et enseignants qui œuvrent pour l'excellence dans les filières d'avenir et pour le plein essor de structures scolaires sénégalaises à travers des appuis pédagogiques et des aides financières et matérielles.
- De contribuer à la résolution de problèmes logistiques de l'école sénégalaise selon ses moyens et ses possibilités
- De promouvoir la revalorisation du système pédagogique scolaire et universitaire à travers la référence et le retour aux valeurs et critères qui engendrent l'excellence scolaire et universitaire
- De susciter le culte et la culture de l'excellence aussi bien dans les filières de formation et d'enseignement religieux que dans celles à vocation scientifique et littéraire
- **D'apporter un soutien qualifié aux écoles de formation destinées aux handicapées pour leur faire bénéficier, sans discrimination, des grands avantages de l'instruction et de formation scolaire spécialisées**
- D'apporter aide et assistance aux élèves et étudiants dans des situations sociales, familiales et économiques difficiles.





2 – L'INEFJA fait face à des besoins d'ordre didactique et humanitaire,

Conviennent que :

- L'Administration de l'INEFJA et le Bureau de « L'Ecole Debout ! » devront mettre sur pied un comité chargé de répertorier les besoins de l'Institut et de les classer selon un ordre de priorité
- « L'Ecole Debout ! », avec ses partenaires, soutiendra l'Institut à régler ses besoins
- Le Bureau de « L'Ecole Debout ! » pourra utiliser les éléments de ses séances de travail avec l'Administration de l'Institut et ceux que l'Institut lui fournira afin de faire appel à des partenaires pour apporter une aide à l'Institut et aux autres structures scolaires et universitaires du Sénégal.
- La présente Convention est valable pour une durée d'un (01) an renouvelable.

Fait à Thiès, le 06 NOV 2018

Le Président de « L'Ecole Debout ! »

L'Ecole Debout !
Association à but non lucratif
Le Président

Le Directeur de l'INEFJA

INEFJA
Le Directeur



